

Direction générale adjointe
du développement social et de
la solidarité

Direction
Enfance famille

Affaire suivie par
MEUNIER Caroline
Tél : 02.41.81.41.01

Arrêté certifié exécutoire
Transmis au contrôle de la légalité
le 12 MAI 2017

Affiché le 16 MAI 2017

PREFET DE MAINE-ET-LOIRE

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur de l'Assemblée
et de l'Administration générale
Alain DRÉVILLON



ARRÊTÉ

DIDD-BCI n°2017-023

**OBJET : ARRÊTÉ D'HABILITATION CONJOINT - ARRÊTÉ MODIFICATIF
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT, À
L'ADULTE DE MAINE ET LOIRE (ASEA 49)**

LA PREFETE DE MAINE-ET-LOIRE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
ET

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAINE-ET-LOIRE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'action sociale et des familles (CASF) ;
Vu l'arrêté n°DIDD-BCI n°2017-018 du 20 avril 2017 portant habilitation de l'ASEA 49
Considérant le changement de dénomination de l'Association et la nécessité d'en prendre acte ;

Sur proposition du directeur général des services départementaux et du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Ouest,

IL EST ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1er :

Les termes « Association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescent de Maine-et-Loire (ASEA 49) » sont remplacés par les termes « Association pour la sauvegarde de l'enfant et de l'adolescent, à l'adulte de Maine-et-Loire (ASEA 49) ».

Le terme « fondation » figurant à l'article 4 de l'arrêté n° n°DIDD-BCI n°2017-018 est remplacé par le terme « association ».

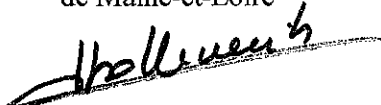
Le reste des dispositions de l'arrêté n° n°DIDD-BCI n°2017-018 est inchangé.

Article 2 :

Madame la Préfète de Maine-et-Loire et Monsieur le Président du Conseil départemental de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de la légalité, notifié à l' « ASEA 49 », affiché et publié aux recueils des actes administratifs du Département de Maine-et-Loire et de la Préfecture de Maine-et Loire.

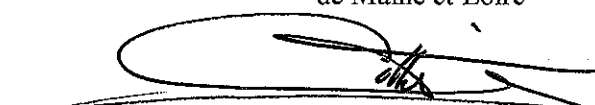
Fait à Angers, le 12 MAI 2017

La Préfète
de Maine-et-Loire



Béatrice ABOLLIVIER

Le Président du Conseil départemental
de Maine et-Loire



Christian GILLET